

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0044913

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10330

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Bendaoud Khalid

Date de naissance :

22 11 1974

Adresse :

V

Tél. : 06 62 125858

Total des frais engagés :

470 DHS

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Fatima BELAMI  
O. R. L.  
21, Place Charles Nico  
Face Institut Pasteur  
Tel. 40.50.00 - Casablanca

Date de consultation : 07 / 03 / 2023

Nom et prénom du malade : Bendaoud Fatima Talou Age:

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Stalgie à droite

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :



Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Le : 02 / 03 / 2023

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02.03.23	(S)		300.000	<p>Docteur Fatima BELAM' O. Dr. Plaue Charles Nico/ Face Institut Pasteur Tel. 43.36.80 - Casablanca</p>

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE ANALYSES DR KADDOUSSI Bd Panoramique Casablanca Tel: 0522 52 00 00	03.03.23	B. A.M. +	170.000

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	MONTANTS DES SOINS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Fatima BELLAMY

الدكتورة فاطمة بلامي

O.R.L.

اختصاصية في أمراض  
الأذن - الأنف - الحنجرة

21, Place Pasteur - 2ème Étage N° 8  
(Face Institut Pasteur) Casablanca  
Tél. : 0522 48 36 80

إقامة باستور، 21 ساحة لويس باستور الطابق الثاني  
رقم 8 حي المستشفيات الدار البيضاء  
الهاتف : 0522 48 36 80

Casablanca, le : 02.03.2023 الدار البيضاء في :

Boudaoud Latifa Faluas.

- ASLO

- VS

Dr. Fatima BELLAMY  
O.R.L.  
21, Place Charles Nicet  
(Face Institut Pasteur),  
Tél. 48.36.80 - Casablanca

LABORATOIRE PANORAMIC  
ANALYSES MEDICALS  
Dr KADIR Mohamed  
Panoramique Casablanca,  
Tél.: 0522 52 29 01



الدكتور (بناوري) محمد  
أخصائي في التحاليل الطبية

# مختبر التحاليل الطبية بانوراميك

## LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES PANORAMIQUE

**Dr. KADIRI Mohamed**  
**Biologiste**

Diplômé de L'Université de REIMS des Spécialités Biochimie Clinique  
Immunologie Générale Bactériologie et Virologie Clinique  
Diagnostique Biologique et Parasitaire  
D.U Assurance Qualité en Biologie Médicale de L'Université de Paris  
Ex. Attaché des Hopitaux de France

Date du prélèvement : 03-03-2023 à 10:13  
Code patient : 2022112103  
Né(e) le : 12-08-2009 (13 ans)

Mlle BENDAOUD F Zahra  
Dossier N° : 2023030277



Analyses	Résultats	Normes	Antécédents
----------	-----------	--------	-------------

### HEMATOLOGIE

#### VITESSE DE SEDIMENTATION

VS 1ère heure	3 mm/h	(5-10)
VS 2ème heure	8 mm/h	(10-20)

### BIOCHIMIE SANGUINE

Anti-Streptolysine O (ASLO) (Turbidimetry)	141 UI/mL	(<200)
---	-----------	--------

Validé par Dr. KADIRI Mohamed

Dr. KADIRI Mohamed  
BIOLOGISTE  
Laboratoire Panoramique  
Tél: 0522 26 59 / 0522 26 59



(الدكتور) مهدي  
أخصائي في التحاليل الطبية

# مختبر التحاليل الطبية بانوراميك

## LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES PANORAMIQUE

**Dr. KADIRI Mohamed**  
**Biologiste**

Diplômé de L'Université de REIMS des Spécialités Biochimie Clinique  
Immunologie Générale Bactériologie et Virologie Clinique  
Diagnostique Biologique et Parasitaire  
D.U Assurance Qualité en Biologie Médicale de L'Université de Paris  
Ex. Attaché des Hopitaux de France

**FACTURE N° : 230300082**

CASABLANCA le 03-03-2023

Mme BENDAOUD F Zahra

Récapitulatif des analyses		
CN	Analyse	Cle
9105	Forfait traitement échantillon sanguin	E20
0223	Vitesse de sédimentation	B30
0266	Antistreptolysine (Recherche, tirage)	B80

Total des B : 110

TOTAL DOSSIER : 170.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : cent soixante-dix dirhams .

